

RSST – Remplaçants : l'essentiel à retenir

Quand saisir le RSST ?

Lorsque votre travail génère :

- stress durable,
- charge mentale accrue,
- perte de repères professionnels,
- fatigue liée aux déplacements,
- incertitude permanente sur les missions,
- sentiment de perte de sens.

Que signaler ?

- organisation du remplacement,
- disparition des missions spécialisées,
- mobilité imposée,
- délais d'affectation,
- risques routiers,
- évolutions indemnитaires impactant le travail.

Comment l'écrire ?

- rester factuel,
- décrire le travail réel,
- expliquer les effets sur la santé,
- formuler des propositions simples (cadre clair, anticipation, maintien de repères).

Que se passe-t-il après ?

- le RSST est automatiquement transmis ;
- il peut remonter à la DSDEN ;
- il entre dans une traçabilité officielle ;
- il contribue à une prévention collective.

 **Un RSST n'est jamais “inutile”. Il protège aujourd’hui et pour demain.**